



Communiqué de presse

Paris, jeudi 2 avril 2015

Compte-rendu

4^{èmes} Assises de la Philanthropie à l'Institut Pasteur La philanthropie, un secteur en mutation

Organisée par l'Institut Pasteur et Le Monde, la 4^{ème} édition des Assises de la Philanthropie a été, une fois encore, un succès. Près de 550 professionnels de la générosité et de la gestion de patrimoine se sont réunis mardi 31 mars 2015 au Centre de Conférences de l'Institut Pasteur, à Paris, pour découvrir les freins et perspectives d'un secteur qui se renouvelle sans cesse. Une plénière, des tables rondes et des ateliers ont permis de dévoiler les nouveaux visages de la philanthropie.

Les temps forts de cette journée :

- Des figures emblématiques de la génération de « philanthrepreneurs » ont apporté leurs éclairages sur les nouvelles cultures et pratiques philanthropiques en France ou à l'étranger, dont l'esprit est de remplacer le simple don par un investissement à visée sociale ;
- Un zoom sur deux outils prometteurs, venus de nos voisins européens, brouille davantage les frontières entre don et investissement : le statut injustement méconnu des fondations actionnaires, dont la première étude européenne a été présentée en avant-première, et l'innovation controversée apportée par les *social impact bonds*.

.....

Lors des éditions précédentes, les Assises de la Philanthropie mettaient déjà en lumière cette tendance venue des Etats-Unis. De nouveaux acteurs, dont certains s'enrichissent jeunes et veulent rendre vite à la société une partie de ce qu'elle leur a permis de construire. Ils abordent la question du don comme celle de l'entreprise, en recherche d'implication et d'efficacité. Aujourd'hui, qu'ils soient en France ou à l'étranger, leurs pratiques sont influencées par une globalisation de la philanthropie et l'évolution des cadres juridiques. De nouveaux outils apparaissent, qui ne manquent pas de soulever des questions et de faire bouger les lignes entre don et investissement.

La fondation actionnaire ne va pas de soi. Elle inverse les rôles classiquement admis : ce n'est plus l'entreprise qui alloue une part infime de ses bénéfices à une fondation périphérique, mais la fondation qui détient l'entreprise elle-même, oriente sa stratégie et finance, grâce aux dividendes qu'elle perçoit, des causes d'intérêt général. Les fondations actionnaires sont nombreuses chez certains de nos voisins européens. Il n'y en a que deux en France. Afin de lever le voile sur ce décalage, Virginie Seghers (Prophil) a piloté une étude inédite dans quatre pays - France, Suisse, Danemark et Allemagne - et l'a présentée, lors des Assises, avec ses partenaires.

Innovation d'outre-Manche mise en place dans plusieurs pays anglo-saxons, les *social impact bonds* séduisent, mais suscitent de nombreuses interrogations quant à leur adaptation au système français de subventions publiques. Modèle de financement lié à une obligation de résultat, c'est une forme non traditionnelle d'obligation émise par l'Etat vis-à-vis de bénéficiaires ciblés, avec des objectifs d'impact social précis et mesurables, en vue de résoudre des problèmes sociaux complexes sur le long terme. Leur originalité tient au fait que le risque est transféré sur les investisseurs privés, et non sur les pouvoirs publics. Cependant, non dépourvus de défauts, ils nécessitent des arrangements s'ils veulent trouver un développement en France.

- P.3-4 Du don à l'investissement : Cultures et pratiques d'une philanthropie décomplexée
- P.5 Fondations actionnaires, un modèle philanthro-capitaliste encore méconnu en France
- P.6 Les *social impact bonds*, une réponse innovante aux problèmes sociétaux ?
- P.7 L'Institut Pasteur et les Assises de la Philanthropie

A propos de l'Institut Pasteur et du Réseau International des Instituts Pasteur :

Fondation privée reconnue d'utilité publique, créée en 1887 par Louis Pasteur, l'Institut Pasteur est aujourd'hui un centre de recherche biomédicale de renommée internationale, au cœur d'un réseau regroupant 32 instituts présents sur les cinq continents. Pour mener sa mission dédiée à la prévention et à la lutte contre les maladies, en France et dans le monde, l'Institut Pasteur développe ses activités dans quatre domaines : recherche scientifique et médicale, santé publique et veille sanitaire, enseignement, valorisation économique et transfert technologique.

Plus de 2 400 collaborateurs travaillent au sein de son campus, à Paris. Leader mondial reconnu dans le domaine des maladies infectieuses, de la microbiologie et de l'immunologie, ses 130 unités se consacrent également à l'étude de certains cancers, de maladies génétiques et neurodégénératives, ou encore à la génomique et à la biologie du développement. Ces travaux dédiés à l'amélioration de nos connaissances sur le vivant, permettent la découverte et le développement de nouveaux moyens de prévention et d'innovations thérapeutiques. Depuis sa création, 10 chercheurs travaillant au sein de l'Institut Pasteur ont reçu le Prix Nobel de Médecine, les derniers en 2008 à titre de reconnaissance de leur découverte en 1983 du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) responsable du Sida.

www.pasteur.fr

Contact presse

Agence LIMITE

Xavière Bourbonnaud

01 45 80 28 10 - 06 67 05 75 79

bxaviere@wanadoo.fr

Du don à l'investissement : Cultures et pratiques d'une philanthropie décomplexée

Appliquer à la philanthropie des principes empruntés au monde de l'entreprise, à savoir l'efficacité, et donc l'impact. Voici une manière simple de définir cette approche de l'investissement social qui remplace le simple don et dont les « philanthropreneurs » sont la figure de proue. L'espoir suscité par ces méthodes est d'autant plus important que les besoins vont croissant.

La philanthropie a rajeuni et n'a plus rien à voir avec la charité pratiquée jusqu'au 20^e siècle. Sophie Lacoste-Dournel, présidente du fonds de dotation Porosus, n'a pas manqué de rappeler les différences de taille qui existent entre les différentes générations. Ses grands-parents donnaient de l'argent par coups de cœur alors que le fonds familial créé en 2012 se caractérise par un travail collectif et objectif. Le but est aussi de le transmettre, avec ses valeurs, aux générations suivantes. Même une fondation « old school » du côté de ses ressources - pour reprendre les mots d'Olivier Brault, Directeur général de la fondation Bettencourt Schueller -, qui ne dépendent que d'une famille et qui ne sont pas investies mais données, reste fidèle aux valeurs d'entrepreneurs de la famille.

On retrouve cette professionnalisation et cette recherche d'impact dans la philanthropie pratiquée hors de l'occident. De grandes fondations familiales, présentes dans les domaines de la santé, l'éducation et la culture, ont permis de faire évoluer les cadres législatifs dans différents pays. En Turquie, dès 1967, le fondateur de la plus vieille et plus importante fondation privée, Vehbi Koç, a permis de faire passer la loi en faveur des fondations afin de s'assurer efficacité et maîtrise de sa philanthropie. Au Maroc, Amina Laraki-Slaoui, présidente du groupe AMH (groupement associatif d'entrepreneuriat social), a réussi à rendre visible la cause du handicap et mettre en place un modèle d'économie mixte dans un environnement plus que dubitatif. Même si de nombreux blocages persistent au niveau des Etats, la philanthropie dans les pays du Sud et en développement est prometteuse.

Il existe une grande diversité d'initiatives pour développer une philanthropie incarnée et faire sauter les verrous qui bloquent encore la rencontre entre projets et donateurs.

Comme l'a rappelé Christian Bréchet, directeur général de l'Institut Pasteur, les donateurs sont devenus des acteurs à part entière de leur générosité. Les philanthropes étrangers notamment sont en attente de mesures d'efficacité et n'envisagent pas de recevoir de simples informations sur l'utilisation de leurs dons. C'est pourquoi l'Institut Pasteur réalise des business plans à leur attention. Afin de les impliquer dans leur projet philanthropique et de s'assurer de leur bonne compréhension des activités financées, des réunions avec les chercheurs sont également organisées. Ceux-ci peuvent expliquer leurs besoins - les projets prioritaires, le temps nécessaire à la recherche, etc. - afin de donner les meilleures chances aux recherches engagées et futures d'aboutir.

> Certaines organisations lancent des fonds qui s'adressent à de grands donateurs. Sans être de grandes fortunes, ils veulent faire plus que de signer un chèque, mais ne trouvent pas toujours un projet philanthropique à leur mesure. La fondation Caritas France est une des rares fondations abritantes spécialisée sur une cause, en l'occurrence la lutte contre l'exclusion et la pauvreté. Elle rassemble l'ensemble de ses donateurs - fondations créées par des familles ou des individus, et dons directs à la fondation abritante - au service

de cette cause. Le Fonds Adie, fonds de dotation de l'Adie - association pionnière du microcrédit en France - lance en avril 2015 son offre «Mécène Adie pour l'emploi», à travers trois fonds spécifiques - Jeunes, Femmes et Microfranchise solidaire -, afin de permettre aux donateurs qui souhaitent agir pour l'emploi de choisir l'affectation de leurs dons.

> **Alexandre Mars**, un «serial» entrepreneur français de 40 ans, **a trouvé des moyens à son image** pour développer des passerelles avec les nouvelles générations de donateurs en leur offrant un service sur-mesure. Il a créé à New York, dans le même esprit que ses cinq entreprises, une start-up philanthropique : l'Epic Foundation. Pendant quatre ans, il a réalisé des études de marché en rencontrant philanthropes, associations et gouvernements. Aujourd'hui, via des réseaux d'entrepreneurs ou des fondations (Bill Gates, Ashoka, etc.), il réalise un important travail de sélection de dossiers puisqu'il en reste 20 sur 2400. En parallèle, il part à la recherche de philanthropes et de banques. Son service est gratuit. En termes de transparence, chaque donateur peut voir en direct, grâce à des plateformes en ligne, l'évolution des projets qu'il soutient (le nombre d'enfants qui profitent d'une école financée, le nombre de litres d'eau tirés d'un nouveau puits, etc.).

Du côté des entreprises.

La fondation d'entreprise - si sa mission est clairement définie et en cohérence avec la raison d'être de l'entreprise, tout en évitant l'écueil des liens avec le business -, peut être un moteur interne pour l'adhésion des salariés. Sylvain Breuzard, président de Norsys, société de services informatiques, ne rencontre que 6% de turn-over sur un effectif total de 350 personnes grâce à une implication forte des salariés

Clara Gaymard, présidente de GE France et du fonds de dotation de la société d'investissement RAISE, a suscité de vives interrogations quant à sa volonté de faire bouger les lignes sur les limites entre le business et le non-profit. Le mécanisme du fonds de dotation, qui repose sur le don par l'équipe de RAISE Investissement de la moitié de son intéressement sur les plus-values réalisées, crée un système qui mêle les grands groupes actionnaires, les ETI et PME dont RAISE Investissement est lui-même actionnaire, et les jeunes entreprises de croissance accompagnées par le fonds RAISE.

Les fondations actionnaires, un modèle philanthro-capitaliste encore méconnu en France

L'étude réalisée par Virginie Seghers (Prophil), en collaboration avec Xavier Delsol (Delsol Avocats) et la Chaire Philanthropie de l'ESSEC, et avec le soutien de Mazars, propose le premier tour d'horizon européen (France, Danemark, Suisse et Allemagne) des fondations actionnaires, un mode de gouvernance à double vocation économique et philanthropique, qui devrait inspirer la France.

Qui sait que Bosch ou Bertelsmann (Allemagne), Rolex (Suisse), Ikea (Suède), Carlsberg (Danemark), Tata (Inde) ou Pierre Fabre (France) appartiennent à des fondations actionnaires ? Elles sont plus de 500 en Allemagne, 1000 en Norvège, 1300 au Danemark, ces entreprises dont les fondateurs ont fait le choix de transmettre tout ou partie du capital et des droits de vote à une fondation.

Elles ont trouvé deux intérêts majeurs à choisir ce mode de gouvernance. Une raison patrimoniale : la fondation actionnaire protège le capital de l'entreprise qu'elle détient. Celui-ci lui a été transmis de façon irrévocable et inaliénable. La fondation inscrit par définition l'entreprise dans le long terme, grâce à un actionariat stable qui la protège des OPA hostiles. L'autre raison est philanthropique : la valeur créée par l'entreprise concourt directement à financer, via les dividendes perçus, des actions d'intérêt général.

Plus qu'un outil de protection et de transmission, la fondation actionnaire est aussi une nouvelle expression de la liberté d'entreprendre au service du bien commun. Selon les pays, la double responsabilité philanthropique et de gestion de l'entreprise par la fondation est plus ou moins assumée. Quand elle l'est pleinement, les fondations actionnaires sont florissantes. Au Danemark, par exemple, 20% des plus grandes entreprises appartiennent à des fondations, elles représentent 10% de la richesse nationale, 1/5^e de l'emploi privé et leurs dons 0,5% du PIB. Et la performance des entreprises ainsi contrôlées est supérieure à celle des entreprises classiques.

Malgré ce caractère doublement vertueux, ce modèle est, en France, largement méconnu. Les Laboratoires Pierre Fabre et le groupe de presse La Montagne font figures d'exceptions. A l'heure où 700 000 entreprises familiales devraient être transmises dans les prochaines années et l'Etat Providence s'essouffle, le modèle des fondations actionnaires est indéniablement à découvrir. Même si, depuis 2005, la législation française autorise une fondation à détenir des parts d'une entreprise, elle doit être précisée. La loi est floue sur la question de savoir si une fondation peut gérer une entreprise et si elle peut acquérir les parts d'une entreprise dont l'activité n'a rien à voir avec la sienne.

Cette première étude européenne a pour ambition de révéler à tous, dirigeants et chefs d'entreprise, pouvoirs publics, acteurs de la transmission d'entreprises, chercheurs et étudiants, ce modèle économique innovant qui articule de façon indissociable investissement et don, responsabilité et altruisme, capitalisme et philanthropie.

Les *social impact bonds*, une réponse innovante aux problèmes sociétaux ?

Nés en Grande-Bretagne, les *social impact bonds* (SIB) sont un modèle de financement lié à une obligation de résultat. C'est une forme non traditionnelle d'obligation émise par l'Etat vis-à-vis de bénéficiaires ciblés, avec des objectifs d'impact social précis et mesurables, en vue de financer et résoudre des problèmes sociaux complexes sur le long terme.

A ne pas confondre avec les Partenariats Public-Privé (PPP), leur originalité tient au fait que le risque est transféré sur les investisseurs privés (fonds d'investissement, associations caritatives, etc.). En cas d'impact social positif, ceux-ci sont « remboursés » par les pouvoirs publics ; si les objectifs initiaux ne sont pas atteints, ils ne perçoivent rien et leur investissement se transforme en simple don. François de Borchgrave, fondateur et directeur de Kois Invest, en Belgique, a rappelé que, « dans un contexte de restriction budgétaire, l'Etat ne peut pas prendre le risque d'investir dans des projets qui risquent d'échouer. »

Les missions des *social impact bonds* : réduire le taux de récidive dans une prison et soutenir de jeunes sans-abris pour leur permettre de reprendre leur vie en main en Grande-Bretagne, augmenter l'emploi des détenus sortant des différentes prisons de l'Etat de New York, apporter un soutien aux mères célibataires pour éviter le placement futur de leurs enfants au Canada, réduire le taux de chômage des jeunes diplômés issus de l'immigration en Belgique, ou encore aider les jeunes démarrant leur carrière professionnelle aux Pays-Bas. Comme l'a fait remarquer Philippe-Henri Dutheil, associé et avocat expert EY, on retrouve de nombreux exemples d'investissements sociaux dans des pays à tendance libérale afin de faire face à la faillite des pouvoirs publics - par exemple, en matière de réduction du taux de récidive des détenus.

Pour autant, ce modèle est-il naturalisable en France ?

Fondé sur les stricts résultats sociaux, ce dispositif est imparfait. Les indicateurs de référence peuvent être faux - par exemple, prendre la réincarcération des jeunes comme curseur alors que la réinsertion est un meilleur indicateur. Tous les impacts ne sont pas mesurables et le risque est réel que les investisseurs privés choisissent des indicateurs simples qui ne reflètent pas la complexité de la problématique sociale. Ils peuvent être tentés également de donner la priorité à la rentabilité de l'investissement et de se montrer frileux en matière d'innovation sociale. Le risque encouru est donc celui d'une vision politique à court terme, voire inexistante.

Les conditions d'acceptabilité d'un marché des investissements sociaux en France sont nombreuses. Son développement requiert une réglementation adaptée, quasi inexistante à ce jour. La nature des investisseurs associés à de tels projets est essentielle. Il faut éliminer des investisseurs opportunistes à la faveur d'investisseurs sociaux - du type mutuelles, organismes de retraite, fonds solidaires, etc. Il convient d'éviter les montages financiers qui créent trop de structures intermédiaires afin de limiter le coût juridique et d'accompagnement que peuvent avoir ces produits financiers. En termes de gouvernance, il est nécessaire de garantir une distance suffisante entre l'investisseur et la coordination du projet social.

L'Institut Pasteur et les Assises de la Philanthropie

Les Assises de la Philanthropie, un projet qui s'inscrit dans la durée

Depuis 2009, l'Institut Pasteur organise les Assises de la Philanthropie afin de répondre aux attentes des professionnels et des grands donateurs face aux évolutions majeures dans le secteur de la philanthropie en France et sur la scène internationale : la figure du « nouveau philanthrope », les tendances émergentes à travers le monde et les problématiques juridiques et fiscales de ce secteur bien particulier.

Autour de plusieurs grandes personnalités, cet événement réunit à chaque édition entre 400 et 500 personnes -grands acteurs du secteur bancaire, conseillers financiers et gestionnaires de patrimoine, notaires, avocats, fiscalistes, universitaires et, enfin, des philanthropes et fondations.

En 2010, l'Institut Pasteur a créé le *Think Tank Fiducie Philanthropique*, le premier cercle de réflexion transversal entièrement dédié à ce sujet, et la plateforme Internet <http://thinktank.fiduciephilanthropique.fr/>, afin de renforcer sa démarche d'accompagnement structurel de la fiducie philanthropique et de soutenir la continuité des Assises. Il rend régulièrement des avis en vue d'apporter un éclairage de haut niveau sur des problématiques liées à la gestion de patrimoine à but philanthropique.

L'Institut Pasteur, un acteur historique de la philanthropie

Depuis sa création en 1887, la philanthropie tient une place primordiale dans le modèle économique de l'Institut Pasteur. Fondation privée à but non lucratif, celui-ci est devenu l'un des plus importants destinataires de grands dons et mécénat en France. Les dons, legs et produits du patrimoine financent près de 30% de son budget de fonctionnement.

Qu'ils soient mécènes, philanthropes, donateurs ou testateurs, connus ou anonymes, nombreux sont ceux qui ont apporté leur soutien financier à sa création et son développement. Cette générosité, qui s'est exprimée au travers de différents dispositifs, a amené les services spécialisés de l'Institut Pasteur à gérer tous les types de libéralités permis par la législation. Ainsi, aux dispositifs classiques que sont dons, donations, legs ou assurances-vie, se sont désormais greffés les nouveaux outils de la philanthropie, comme les donations temporaires d'usufruit ou les fonds de dotation.

L'Institut Pasteur a en outre lancé depuis plusieurs années des actions ciblées dans certains pays et poursuit activement ce développement international à une plus grande échelle.